

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E7-2 EPREUVE INTÉGRATIVE
Instruire une réponse à une commande professionnelle

Option : Gestion et protection de la nature

Durée : 180 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte **9** pages

PARTIE 1 : **12 points**

PARTIE 2 : **8 points**

SUJET

Partie 1 : Etude de cas : Tourisme nature en milieu naturel guyanais

Les marais de la crique Brémont (crique : petite rivière qui parcourt forêts et savanes et se jette dans un fleuve), situés en Guyane française constituent un espace naturel remarquable en bordure directe du centre bourg de la commune de Macouria.

Cette vaste zone humide de plus de 74 hectares, identifiée par les acteurs locaux de la protection de la nature comme présentant un potentiel important en terme d'accueil de la faune et de développement touristique durable, ne bénéficie à ce jour d'aucune gestion.

Dans le cadre d'une réflexion approfondie sur ses orientations stratégiques futures, la commune de Macouria souhaite identifier ses possibilités de développement.

En tant que chargé de mission « patrimoine » de cette commune, le conseil municipal vous demande de lui présenter un plan d'action à mettre en oeuvre dans le cadre de la réflexion du développement du tourisme nature.

A partir de l'analyse des documents :

1. Présenter les différents éléments du **contexte** et dégager les **enjeux**, en les justifiant. **(4 points)**
2. Formuler une **problématique** qui vous semble prioritaire et cohérente avec les enjeux, en la justifiant. Définir les **objectifs** vous permettant de répondre à cette problématique. **(4 points)**
3. Sur les 2 premières années, définir et planifier les actions qui vous semblent prioritaires à engager. **(4 points)**

PARTIE 2 : En vous appuyant sur votre expérience personnelle, il vous est demandé de :

4. Présenter, de façon synthétique, et justifier, la mise en oeuvre d'une démarche d'élaboration d'un plan d'action de gestion ou de valorisation en précisant : **(4 points)**
 - le contexte,
 - les enjeux,
 - la problématique,
 - les objectifs,
 - les actions.
5. Analyser, de manière critique, les apports et les limites de cette démarche. **(4 points)**

LISTE DES DOCUMENTS

Document 1 : Situation géographique de la commune et du périmètre de la zone

Geoportail

Réglement-PLU-MACOURIA-modifié-Avr-2011

Document 2 : Données statistiques communales

Insee RP 1967 à 1990 dénombremments / RP 1999 et RP 2009 exploitations principales

Document 3 : PLU de la commune de Macouria – Projet d'aménagement et de développement durable

PADD-PLU-MACOURIA-2012

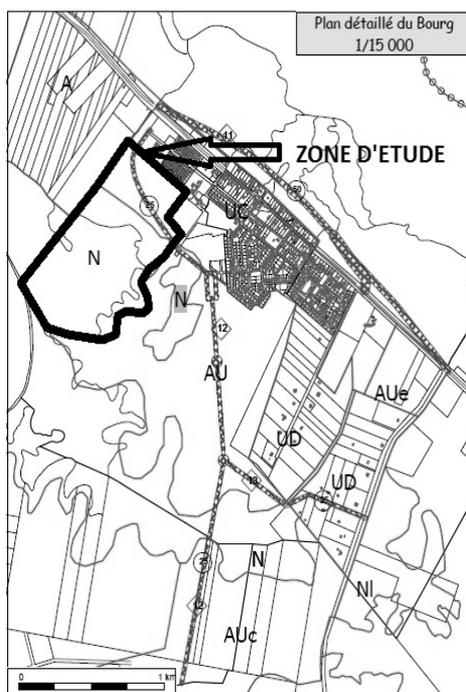
Document 4 : La ZNIEFF de la crique Macouria

<http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/030020039>

Document 5 : SEPANGUY : Société d'Etude, de Protection & d'Aménagement de la Nature en Guyane

<http://www.sepanguy.fr/site/presentation-association>

DOCUMENT 1 (suite)



Plan local d'urbanisme :

4 types de zones dans le PLU :

- « U » : zones urbaines
- « AU » : zones à urbaniser
- « A » : zones agricoles
- « N » : zones naturelles et forestières

LEGENDE

	Limite de zone
	Emprise réservée pour voies et équipements divers
	Limite de commune
	Largeur d'emprise réseau
	Numéro d'opération

DOCUMENT 2

Données statistiques communales

Avec une superficie de 378 km² et une population de 9 640 habitants en 2010, la densité de population s'établissait à 25.5 habitants au km², plaçant Macouria juste après les grandes communes urbaines de l'île de Cayenne ainsi que Kourou et St-Laurent, par rapport à l'ensemble guyanais.

Macouria est une commune à dominante agricole dynamique, les habitants de l'agglomération de Cayenne s'y installent, attirés par les loyers modérés et l'importance des terrains. Le territoire de la commune est en passe de devenir le nouvel axe de développement économique de la communauté de communes du Centre Littoral. Son fort développement se caractérise par une extension de zones urbaines le long de l'axe principal de communication, la Route Nationale 1.

Évolution de la population

1961	1967	1974	1982	1990	1999	2006	2008	2011
586	384	490	446	2 069	5 050	7 799	8 583	9 995

(Sources : Insee : Population sans doubles comptes à partir de 1961 puis population municipale à partir de 2006)

LOG T1D - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1967	1974	1982	1990	1999	2009
Ensemble	180	178	220	530	1 678	2 886
Résidences principales	127	148	136	488	1 417	2 663
Résidences secondaires et logements occasionnels	2	10	20	25	86	9
Logements vacants	51	20	64	17	175	214

Sources : Insee, RP 1967 à 1990 dénombrements - RP 1999 et RP 2009 exploitations principales.

DOCUMENT 3

PLU de la commune de Macouria – Projet d'Aménagement et de Développement Durable

La ville de Macouria, composée en grande partie d'espaces agricoles et naturels, s'inscrit aujourd'hui dans un phénomène de périurbanisation par rapport à l'Île de Cayenne, démontré par plusieurs indicateurs (taux d'emploi, migrations quotidiennes...).

Le travail d'analyse réalisé, dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement, soulève diverses questions majeures pour le développement actuel et futur de Macouria :
Quelle organisation territoriale ? Quel rôle pour chaque quartier ? Quelle(s) identité(s), quelle(s) vocation(s) ? Quelle place pour l'agriculture périurbaine ? Les interrogations sont nombreuses...

Face à ces lourds enjeux, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme de Macouria témoigne d'une volonté forte de la commune de définir un projet de territoire à la fois cohérent, réaliste et ambitieux d'une part, et d'une réflexion novatrice sur des questions majeures telles que l'identité d'un territoire, les densités ou les mobilités, d'autre part.

Des orientations majeures ont été définies dont la préservation et la valorisation du caractère naturel, agricole et touristique, vecteur d'identité et de développement économique.

Le territoire de Macouria reste malgré tout occupé encore aujourd'hui en grande partie par des espaces naturels et agricoles, qui participent fortement à l'identité de la commune et son image de ville à la campagne, aux portes de l'Île de Cayenne.

Si Macouria est concernée par de nombreuses contraintes et protections environnementales, qui témoignent de la richesse de son patrimoine environnemental, la commune veut :

→ Conforter la protection des espaces naturels

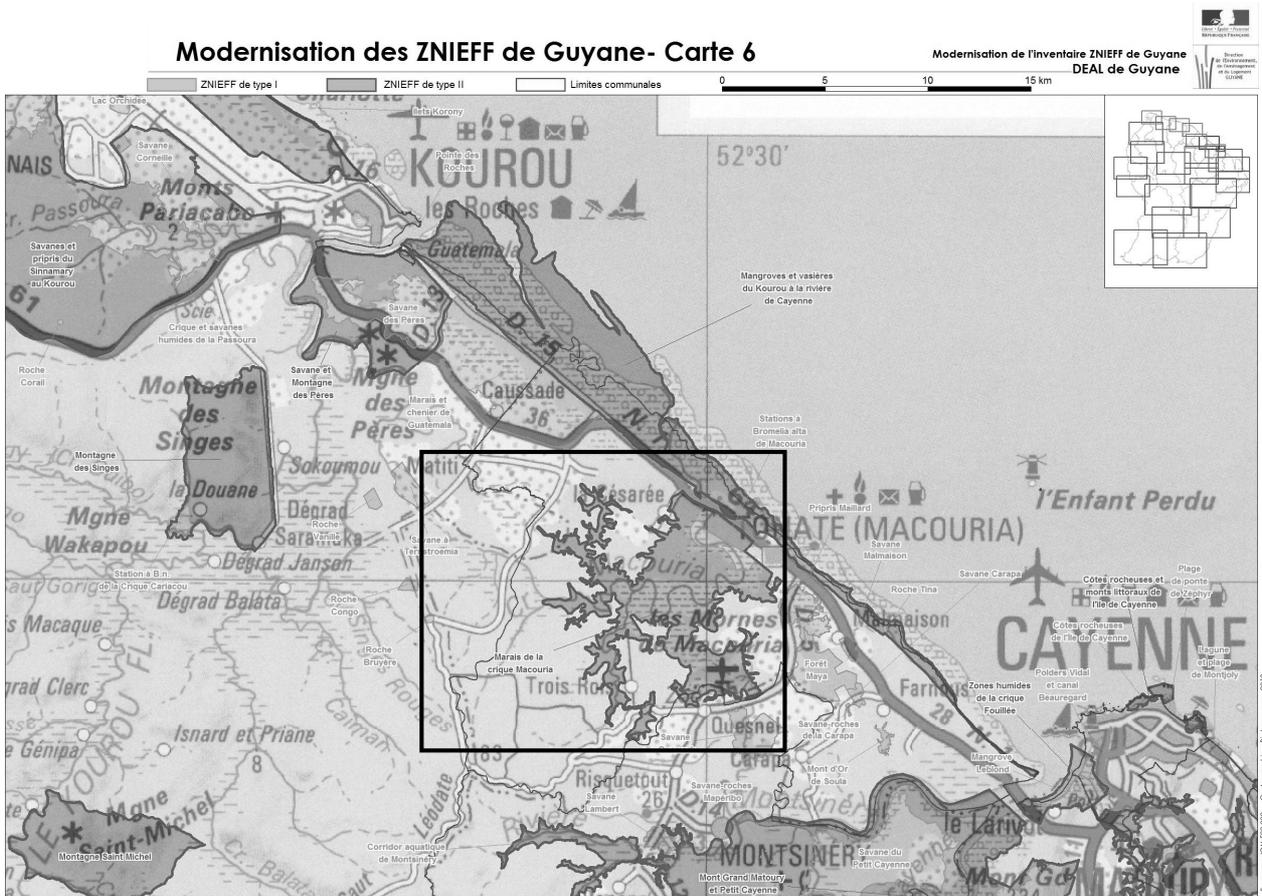
- Préserver l'ensemble des zones humides de la commune
- Prendre en compte les ZNIEFF dans les projets d'aménagement

→ S'appuyer sur le patrimoine naturel et agricole comme élément moteur de développement touristique. (Il existe un potentiel important de développement en terme d'hébergements touristiques et d'activités de tourisme et de loisirs autour de la nature et de l'agriculture).

- Favoriser l'implantation de structures d'hébergement éco et agrotouristique (carbets, gîtes ruraux...).
- Aménager des chemins de promenade et des lieux de baignade : criques Macouria, Brémont, Coulevre et Grenouillet, rivière de Cayenne, etc.

DOCUMENT 4

La ZNIEFF de la crique Macouria



La Znieff du Marais de la Crique Macouria (type II) se situe au sud-ouest de Tonate-Macouria.

Elle correspond aux lits majeurs très étendus de la Crique Macouria et de son affluent, la Crique Trois-Rois. Elle se présente en de vastes zones marécageuses imbriquées dans un ensemble d'îlots à Palmiers bâches. De nombreuses zones d'eau libre ponctuent l'extrémité ouest du marais herbacé et arbustif.

La majeure partie de la Znieff est occupée par des marais ("pripris tremblants"). Ils sont formés d'un tapis herbacé dense flottant avec une couche de tourbe acide (pégasse) sur une hauteur d'eau variable selon les saisons, recouvrant elle-même des argiles marines gris-bleu. Leur flore est relativement riche et les principales espèces qui caractérisent ce milieu sont le moucou-moucou, *Montrichardia arborescens* (plante aquatique) et les fougères qui abondent (productrices de tourbes acidifiant le milieu). Deux espèces patrimoniales sont connues dans ce milieu humide, une Cypéracée, *Scleria macrophylla*, et une Orchidée, *Habenaria longicauda*.

La partie amont de la Znieff offre de nombreuses formations de Palmiers bâches, *Mauritia flexuosa*, qui constituent une forêt galerie le long des cours d'eau.

Cette diversité d'écosystèmes offre un site de prédilection à une avifaune aquatique ou inféodée aux marais particulièrement riche et diversifiée.

Le Martinet claudia, *Tachornis squamata*, et le Ara noble, *Ara nobilis*, inféodés aux formations de Palmiers bâches, et pour cette raison espèces patrimoniales, se retrouvent également dans la zone.

DOCUMENT 4 (suite)

Deux espèces patrimoniales, en limite septentrionale de répartition néotropicale, ont été trouvées dans la zone. La Rainette, *Hyla raniceps*, est naturellement rare et sensible avec l'assèchement de son habitat constitué par les marais côtiers. Le Lézard caïman, *Crocodylurus amazonicus*, a également été recensé dans cette zone humide. Le statut de cette dernière espèce à affinité amazonienne reste imprécis à l'ouest de l'île de Cayenne. La Znieff est classée au PLU en zone N.

L'ensemble du secteur fait l'objet d'une très forte pression foncière pour l'installation d'exploitations agricoles.

En limite Nord-Ouest de la Znieff, l'accès aisé à la zone (périphérie directe du « centre-bourg » de Macouria) entraîne des activités néfastes pour la conservation de l'espace : défrichements à finalités agricoles, activités de chasse régulières avec création d'affûts impactant très certainement de manière significative les espèces inféodées, décharges sauvages le long des voies d'accès. Des prélèvements de sable sont également constatés.

De plus, cette zone est régulièrement fréquentée par la population locale pour ses activités de loisirs diverses : promenade, baignade, pique-nique dominical, course à pied etc.. Aucun aménagement adapté n'y est présent.

L'ensemble de ces activités, non contrôlées, entraînent, à des degrés divers, des dégradations de l'espace.

DOCUMENT 5

SEPANGUY : Société d'Etude, de Protection & d'Aménagement de la Nature en Guyane

La SEPANGUY est une association loi 1901, à but non lucratif œuvrant pour la protection de l'Environnement en Guyane.

Ses objectifs sont :

- Étudier la nature en Guyane (flore, faune, milieu...).
- Préserver l'environnement et le cadre de vie.
- Diffuser et vulgariser l'information relative au titre de l'association.



La mise en œuvre de ces objectifs se fait à travers **trois grands volets** :

1) Éducation à l'environnement

Ce volet se traduit par :

- Un travail de fond auprès des jeunes et du grand public :

Axés sur deux problématiques essentielles, les programmes « déchets » et « eau » mobilisent chacun une coordinatrice/animatrice afin d'effectuer ce travail de fond avec les partenaires et d'accompagner les porteurs de projet.

- La diffusion d'informations sur l'environnement :

La SEPANGUY réalise des documents (plaquettes, livres, posters...) et dispose d'un local à Cayenne pour accueillir le grand public et diffuser de l'information.

- Des expositions et la participation aux manifestations locales et nationales :

Journée de l'environnement, Fête de la Sciences, Journée des Océans, Journée Mondiale des Zones Humides, etc.

- La réalisation d'animations et de sorties « découvertes des milieux naturels guyanais » afin de faire découvrir la richesse faunistique et floristique de la Guyane. Ces sorties sont à destination de tout public.

2) Le suivi des espaces et des espèces

La SEPANGUY est co-gestionnaire du site protégé les « Pripris de Yiyi » et de la Maison de la Nature de Sinnamary. Il s'agit d'une zone humide d'intérêt international (classé RAMSAR depuis février 2009). Elle propose également ses compétences et sa connaissance des acteurs du monde naturaliste local pour réaliser diverses études naturalistes (inventaires flore et faune, analyses écologiques). Enfin, elle initie des recherches originales destinées à mieux comprendre les écosystèmes guyanais.

3) Participation aux débats sur l'environnement et la veille écologique

Par le biais d'articles de presse ou de pétition, l'association prend position lors des conflits mettant en jeu des intérêts environnementaux, en relation avec les autres associations. Agréée par le pouvoir publique, la SEPANGUY participe à diverses commissions et instances de la vie publique. Elle est ainsi partie prenante des débats sur l'environnement, sa valorisation et l'amélioration du cadre de vie en Guyane.